

L'hôpital au service du droit à la santé

Déclaration du groupe CGT-FO

Le titre de cet avis résume bien la mission qui doit être au cœur de nos hôpitaux : assurer le droit à la santé pour tous. On ne peut pas dissocier ce droit du principe fondateur de notre sécurité sociale : « de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins ». Notre pays a donc fait le choix de la solidarité collective pour répondre aux besoins de chaque citoyen confronté aux aléas de la vie. En ces jours où nous venons de fêter les 75 ans de la sécurité sociale, nous souhaitons rappeler à quel point le principe de solidarité, intrinsèque à notre modèle social, est fragilisé et doit être renforcé. La réponse aux besoins en santé n'est plus la principale préoccupation, et la médecine à deux vitesses prend de plus en plus de place. Certes, la crise de la Covid a mis en exergue l'état de dégradation de nos hôpitaux entre autres. Cette situation perdure depuis des dizaines d'années et les pouvoirs publics sont restés enfermés dans leurs logiques de maîtrise comptable des dépenses sans entendre les cris de colère et de désespoir lancés par les personnels de santé et leurs représentants, qui exercent avec des conditions de travail de plus en plus insoutenables.

Pour le groupe FO, la refondation de l'hôpital public est une urgence nationale. Il faut donc agir au plus vite pour redonner à l'hôpital les moyens matériels et humains nécessaires à une prise en charge de qualité pour l'ensemble de la population. Cet avis propose plusieurs pistes que nous soutenons. Pour le groupe FO, on ne peut pas d'un côté s'enorgueillir d'avoir le meilleur système de santé au monde (alors que ce n'est plus vrai) et continuer à déconsidérer son personnel en le maintenant dans des niveaux de rémunérations parmi les plus faibles de l'OCDE. Certaines catégories ont même des salaires de base inférieurs au SMIC horaire.

Les rémunérations des personnels de la santé doivent rapidement atteindre le top 10 des premiers pays de l'OCDE (Préconisation 1). Au niveau de la gestion des ressources humaines, un tel choix doit s'accompagner d'une politique de recrutement et de renforcement des équipes, pour éviter les recours massifs aux heures supplémentaires. Celles-ci sont souvent non payées. Nous devons aboutir à des soins de qualité et arrêter de transformer le travail sous pression en situation ordinaire. L'hôpital doit donc agir pour l'amélioration des conditions de travail de ses personnels, multiplier les possibilités de formation, pour s'adapter aux évolutions des métiers et favoriser les progressions de carrières. Cette démarche ne doit pas se faire de manière descendante, mais négociée avec les représentants des personnels.

Les revalorisations des salaires et des carrières doivent par ailleurs se faire en parallèle d'investissements massifs en moyens matériels et en capacités d'accueil et de prise en charge des patients. On ne peut pas avoir une offre de santé proche des lieux de vie de la population, si l'on persiste dans une politique de fermeture de structures entières, de services ou de lits, sous prétexte qu'ils ne répondent pas à des critères de rentabilité économique, souvent construits subjectivement. C'est pourquoi nous pensons que le projet Ma Santé 2022 ne répond pas à nos objectifs. La crise sanitaire actuelle a montré l'absurdité de ces calculs, y compris d'un point de vue économique, car le peu d'argent économisé par cette politique se paiera en milliards suite au choix du confinement comme alternative au manque de nos capacités en lits de réanimations. Il faut relancer les investissements dans l'hôpital (préconisation 4), l'ONDAM (Objectif national de dépenses

d'assurance maladie) doit avoir comme objectif central la réponse aux besoins en santé de la population (préconisation 7).

Les premières mesures du Ségur de la santé vont dans le bon sens, mais elles doivent être complétées et élargies à tous les personnels médico-sociaux compris, tant les besoins et les retards sont importants.

Sur les dimensions territoriales, même si le groupe FO partage la nécessité d'avoir un système de santé proche des besoins des populations, nous restons réservés sur l'importance du rôle accordé au conseils territoriaux de santé (CTS) dans l'élaboration des schémas de santé, d'autant plus que l'avis reste vague sur le territoire de compétence de chaque CTS. En effet, la notion de territoire pertinent que chacun doit couvrir peut difficilement trouver une concrétisation pratique sur le terrain, car chaque acteur cherchera à défendre sa propre pertinence. Nous restons défenseur d'une

politique de santé nationale et d'un droit d'accès à la santé qui s'inscrit non pas dans des définitions construites au niveau de chaque territoire selon ses moyens, son poids et ses capacités à négocier des arbitrages qui lui sont favorables, etc. mais qui renvoie au principe fondateur de notre système de santé « de chacun selon ses moyens à chacun selon ses besoins ». En république seul l'État peut être garant de l'effectivité de ce principe, en transcendant les intérêts particuliers de chaque territoire.

FO tient à souligner l'importance des travaux menés par les rapporteurs et leur engagement pour que cet avis puisse servir à redonner du sens et les moyens nécessaires à l'hôpital.

Par conséquent, le groupe FO a voté pour cet avis.